

Solidaires



Branche INRA

CR syndical réunion plénière CAPN « avancements ITA 2009 »

Lundi 22 juin 2009

Point d'ordre de SUD-Re en préalable à l'ouverture de la plénière ITA

« Si nous tenons à ce « point d'ordre préalable », c'est qu'il nous paraît très important pour la qualité du travail de ces réunions plénières de CAP nationales des ITA.

*Il s'agit pour la délégation SUD, de la troisième rencontre du genre depuis notre arrivée dans l'instance. **Nous constatons qu'il s'agit de réunions informelles, sans documents préparatoires et sans traces écrites.** Nous nous sommes dès le départ inquiétés de cette pratique, en contradiction d'ailleurs avec le règlement intérieur de ces instances.*

En fin de la précédente réunion CAPN plénière de promotion en septembre 2008, le Directeur Général Délégué, Monsieur EDDI, nous a répondu sur le registre « vous savez, entre le prescrit et le réel... il y a de la marge.»

Nous avons renouvelé notre demande en octobre, lors de la campagne « mobilité », en rappelant la pratique en cours à l'échelon des CAPN chercheurs plénières : diffusion de documents préparatoires, et même procès verbal au sens premier du terme (les « minutes » sont rapportées).

Nous en avons d'abord conclu que la marge entre le prescrit et le réel varie à l'INRA suivant la population à laquelle on s'adresse ! Et avons reformulé nos demandes, concernant les documents préparatoires et la rédaction d'une synthèse des informations et échanges, nous ne sommes pas demandeurs du PV mot à mot ! Le tout pouvant être rendu accessible à l'ensemble du personnel via l'intranet dans un délai raisonnable.

Nous avons aussi formulé le même vœu, s'agissant du CTP et pour cette instance, comme vous le savez, un début de satisfaction nous a été donné (PV sur l'intranet)... résultat d'une insistance renouvelée presque à chaque séance.

Nous avons plus rarement la possibilité de rappeler cette nécessité s'agissant des rencontres de plénière CAP, au mieux 2 fois dans l'année.

Notre point d'ordre reprend mot à mot notre message de l'an dernier, sans trace il est vrai !

Il s'agit bien de donner la possibilité au personnel de l'INRA d'avoir des éléments d'actualité sur le traitement des dossiers qui concernent la vie collective à l'INRA.

C'est un enjeu de fond, crucial même dans une période où des initiatives récentes de « communication » dérivent en transmission d'une pensée unique.

Il s'agit pour nous d'un signe de la reconnaissance, par l'INRA employeur, de ses instances de concertation, et ainsi d'un respect de son personnel et de ses représentants.

De votre réponse dépendra notre attitude pour la suite de la matinée. »

Questionnés par M. Eddi, qui argumente sur le fait qu'un compte rendu écrit inhiérait les débats (!), les représentants du personnel CGT, CFDT et CFTC se sont déclarés hostiles à la proposition de compte rendu de CAPN plénière, chaque OS préférant rédiger elle-même son CR... *Ce qui en soit, ne s'oppose pas, une synthèse « officielle » n'excluant pas la possibilité de rendus syndicaux !*

Point positif : engagement est pris par la DG de diffuser dans les meilleurs délais les documents présentés en séance, ce qui n'était pas fait jusqu'alors.

Les représentants SUD, ayant obtenu en partie satisfaction, ont décidé de rester en séance. Ne serait ce que pour pouvoir rendre compte au personnel des échanges.

Syndicat SUD Recherche EPST branche INRA

Secrétariat : Domaine de la Motte, INRA, 35650 LE RHEU

mél : contactinra@sud-recherche.org - Tél : 06 75 27 68 74 ou 02 23 48 51 35

<http://www.sud-recherche.org/>

Mais SUD regrette l'absence de réponse claire sur la différence de traitement entre les CAP de chercheurs (CR&DR) et CAPN ITA.

Après cet échange d'un quart d'heure, la direction générale, par la voix de Madame Concord, explique que le calendrier de gestion des postes et des carrières est sous pression. L'année 2009 marque le retour des CAP d'avancement au premier semestre.

Le nombre de promotions en TR EX est le même « au choix » et par sélection professionnelle. Il y aura publication d'une note de service avec les résultats mi juillet. Mise en paie entre août et octobre 2009. 529 candidats dont 401 TR NO et 128 SUP. 105 lauréats sur 510 auditions par 51 membres de jury résultats 84 TR NO et 21 TRSUP reçus. Une partie passe au 1^e janvier 2008, l'autre au 1^e janvier 2009 « *selon la situation la plus favorable pour les agents* ».

174 inscriptions au changement de corps. Rappel est fait aux représentants du personnel de la nécessaire confidentialité des débats des CAP.

Madame Janet précise le contexte de la campagne et les perspectives ouvertes par les réformes statutaires.

La réforme des catégories C est aboutie (protocole Jacob) par création du corps unique des AT. La nouvelle feuille de route de la fonction publique sera une révolution du statut de fonctionnaires avec pour objectifs affichés de :

- Faciliter la mobilité : fin des doubles carrières, possibilité de position flottante rémunérée pour les personnels en attente de réintégration,
- moderniser l'architecture statutaire par fusion des corps, car il y en a trop dans la FP.
- Améliorer la situation des contractuels dans la FP
- mieux rémunérer le travail des individus (salaire modulé « au mérite »), expérimentation dans un avenir proche (*aie !*)
- assurer un meilleur dialogue social (*sic !*)

La rénovation des différents corps de catégorie B de la fonction publique est en cours.

L'intervention de la CGT critique notamment cette nouvelle grille de la catégorie B avec un déroulement de carrière passant de 25 ans à 32 ans et des recrutements à Bac+2 au deuxième grade, ainsi que l'utilisation importante de la mention NP (non proposée) dans les avis émis pour les avancements de grades et changements de corps.

L'intervenante CFTC s'inquiète aussi du détournement de l'évaluation des ingénieurs par la CEI : un outil d'évaluation sanction par l'administration.

Reprise non exhaustive des interventions syndicales, se référer à leur CR respectifs...

Déclaration de SUD :

« Il apparaît sans doute décalé de se centrer aujourd'hui sur la gestion du statut de titulaire de la recherche, alors même que ce sont les EPST et le statut lui-même qui sont mis à mal avec le cadre des restructurations en cours et de la loi mobilité.

Et s'agissant des propositions censées favorisées l'attractivité des métiers de la recherche, formulées par le ministère - basées sur des incitations individuelles (souvent des primes sur critères de « performances » biaisés) et mesures financées par l'argent récupéré sur les postes supprimés : nous refusons ce sinistre marché et rappelons notre demande de mesures générales, notamment pour améliorer les débuts de carrière et favoriser le déblocage au sommet des grades et corps.

Concernant la réforme en cours de la carrière en catégorie B, nous constatons que les quelques avancées obtenues en déblocage de grades, sont accordées au détriment d'un allongement important de la durée de la carrière dans ces grades. Nous nous inquiétons aussi, comme les autres syndicats, du devenir du corps des AI.

Syndicat SUD Recherche EPST branche INRA

Secrétariat : Domaine de la Motte, INRA, 35650 LE RHEU

mél : contactinra@sud-recherche.org - Tél : 06 75 27 68 74 ou 02 23 48 51 35

<http://www.sud-recherche.org/>

Et pour clore sur ce point, nous demandons que le reclassement des agents en place en TR soit l'occasion de « rattraper » les pénalisations subies lors de leur mobilité par plusieurs agents venant des autres secteurs de la Fonction publique.

Concernant les procédures d'avancements, nous nous contentons de rappeler 2 demandes prioritaires de l'an dernier, qui n'ont obtenu aucune réponse satisfaisante à ce jour :

1 L'anticipation des procédures d'avancement en amont de l'année considérée

Cette année 2009, nous continuons à préparer les avancements devant intervenir rétroactivement en début 2009, voire en début 2008 pour le grade TR exceptionnel. Cette anticipation nous apparaît d'autant plus nécessaire qu'il est désormais réglementairement nécessaire d'être toujours en poste le jour de la prise en considération de la promotion.

Nous avons proposé de rassembler 2 années consécutives (2009 et 2010 par exemple) pour alléger également le poids de la procédure. On nous avait répondu, toujours oralement faut-il le rappeler, que cette anticipation serait pénalisante pour les agents. Nous avons demandé un argumentaire écrit que nous attendons toujours... Cette année le CNRS a pris l'option de ce regroupement de 2 années et devons nous rappeler que nos CAP ont vocation à préparer des « tableaux d'avancement », indication supplémentaire qu'à l'origine il s'agit bien d'une procédure en aval de l'année considérée. **Nous pensons que les effets négatifs de ce retard sont plus importants que les quelques pénalisations individuelles possibles.**

2 La connaissance de la carrière complète des agents à l'INRA d'abord, y compris sur des emplois précaires ou de mises à disposition diverses, dans les EPST et l'ensemble des fonctions publiques ensuite, et enfin dans le secteur privé également.

Pour la carrière dans le privé, c'est aussi la reprise d'ancienneté au moment de la titularisation qui devrait être d'abord améliorée.

La connaissance de l'ensemble de ces éléments est essentielle car, lors de l'étude des dossiers, **nous visons à prendre en compte 2 dimensions :**

- **celle collective**, avec une approche nationale par corps, suivant la réglementation et qui vise à assurer des carrières « fluides », sans blocage.
- **celle individuelle**, permettant de prendre en compte l'ensemble de la carrière de la personne, plus largement que celle résultant de sa situation administrative du moment.

Nous en profitons de cette réunion pour rappeler 2 demandes également importantes concernant la mobilité, sujet qui a dans l'intervalle été débattu en CTP début 2009 :

- **Le droit à la mobilité choisie doit être accessible à tous dans le cadre de procédures transparentes via l'organisation d'une campagne nationale a minima annuelle et l'accès de tous les agents aux postes vacants garanti lors de la procédure de « mobilité de principe ».**

- **l'accès de tous les agents à ces mobilités, y compris donc ceux affectés dans les Unités où le poste est attribué.**

Lors du débat en CTP, l'Administration a semblé favorable à cette disposition pour les TGU (très grandes unités). Un premier pas qui va dans le bon sens.

Cette demande nous paraît d'autant plus nécessaire que dans le contexte actuel difficile d'arbitrage des postes, certains DU sont sûrement tentés de refuser une mobilité intra-unité lorsque celle-ci aboutit à dégager in fine pour l'arbitrage une fonction qui n'a plus « la cote » à l'échelon du département de recherche...

Comptez sur nous pour revenir sur ces 4 demandes prioritaires ! »

Puis l'intervenant de la CFDT rappelle notamment le refus du syndicat d'utiliser la visio-conférence pour des réunions officielles de CAP et demande de la création d'une structure nationale des SDAR comme pour les départements (*pour plus d'info sur l'intervention, se référer à leur CR*)

Pour la DG, Monsieur Eddi répond. Concernant la réforme des statuts de la fonction publique, à ce stade du processus la DG n'a été sollicitée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur aucun des points soulevés par les syndicats. Ignorante du contexte et des finalités, la DG INRA est embarrassée et partage une grande partie des constats des représentants du personnel. Par exemple, elle s'interroge aussi sur le devenir du corps des AI, question qui n'a fait l'objet d'aucun échange impliquant la DG INRA. Le Directeur général délégué espère obtenir des réponses cet été au ministère...

M. Eddi en appelle aux agents pour consulter et vérifier les informations les concernant sur la fiche carrière. Monsieur Philippe précise que les fichiers S2IRH sont en cours de modification pour actualisation après une collecte des informations par les gestionnaires d'unité et transfert aux gestionnaires de centre (protocole écrit). Plusieurs centres sont pilotes sur cette opération.

La définition des NP (Non Proposée) n'est pas satisfaisante car elle n'a pas fait l'objet d'un accord en CTP et elle n'est pas normative d'où les différents types actuels de NP (personnes récentes dans unité ou dans le corps ou dans le grade...). L'acte de management du DU est très différent pour la proposition d'avancement dans un contexte d'une unité de 10 ou de 100 personnes.

Réponses complémentaires de Monsieur Hémidy (DRH)

Sur la possibilité d'anticipation par CAPN de la campagne des avancements comme cela est organisé au CNRS : la DG INRA va s'informer des dernières évolutions au CNRS.

Concernant la qualité et l'homogénéité des entretiens d'actualité, les DU bénéficieront d'une formation « innovante ».

La liquidation des pensions se fera à partir de 2012 dans un centre unique à Nantes par le GIP CIR (compte individuel de retraite).

Concernant la **campagne de mobilité interne annuelle**, Monsieur Eddi refuse cette option car elle serait astreignante en charge de travail pour le personnel du siège.

Ainsi un grand EPST affiche la mobilité comme une démarche de progrès mais se déclare incapable de l'organiser !

A plusieurs reprises, lors de l'échange, la direction a pris des engagements, mais en l'absence de synthèse écrite, il sera difficile de lui rafraîchir la mémoire...